



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Alpes-de-Haute-Provence



PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024 DANS LE PREMIER DEGRÉ

Mercredi 21 février 2024
Dossier de presse

Contact presse :

ce.ia04@ac-aix-marseille.fr

04 92 36 68 82

@dsden04

SOMMAIRE

LE CONTEXTE NATIONAL ET ACADÉMIQUE 03

LA SITUATION DÉPARTEMENTALE 05

- **Les chiffres clés**
 - L'évolution des effectifs
 - L'évolution des moyens
- **Les objectifs poursuivis**
- **La méthode de la carte scolaire 2024 – 2025**
- **Plan pour notre École dans les territoires ruraux**
- **CNR Éducation « Notre École faisons-la ensemble »**
- **Les territoires éducatifs ruraux (TER)**

LE CONTEXTE NATIONAL

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 : DES MOYENS RENFORCÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LE CHOC DES SAVOIRS.

Le budget 2024 de l'Éducation nationale et de la jeunesse, 1er budget de la nation, est de 63,8 milliards d'euros, en hausse de 4,1 milliards d'euros par rapport au budget inscrit en LFI 2023 (+6,8 %).

L'année scolaire 2024-2025 sera marquée au niveau national par une nouvelle diminution forte du nombre d'élèves, poursuivant la tendance démographique observée depuis plusieurs années. Une baisse de plus de 77 000 élèves est attendue dans le premier degré public.

DANS LE PREMIER DEGRÉ, LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE ATTEINDRA LE NIVEAU LE PLUS BAS DEPUIS QUE CET INDICATEUR EST MESURÉ.

Compte tenu de la baisse très importante du nombre d'élèves prévue à la rentrée scolaire 2024, la baisse de 650 moyens d'enseignement dans le premier degré

public permettra de poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement et d'atteindre un niveau inédit avec 6,03 professeurs pour 100 élèves à la rentrée scolaire 2024, contre 6,00 à la rentrée 2023 et 5,46 à la rentrée 2017.

Exprimé en nombre d'élèves par classe, l'enseignement primaire accueillait 23,2 élèves par classe en moyenne en 2017, contre 21,5 en 2023 ; et ce chiffre devrait encore diminuer à la rentrée 2024.

Cette évolution permettra de répondre aux priorités nationales :

- poursuivre le dédoublement des grandes sections de maternelle, CP et CE1 en éducation prioritaire ;
- progression de la scolarisation en très petite section dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- accompagnement de l'école inclusive ;
- pérennisation des contrats locaux d'accompagnement et poursuite du déploiement des territoires éducatifs ruraux.



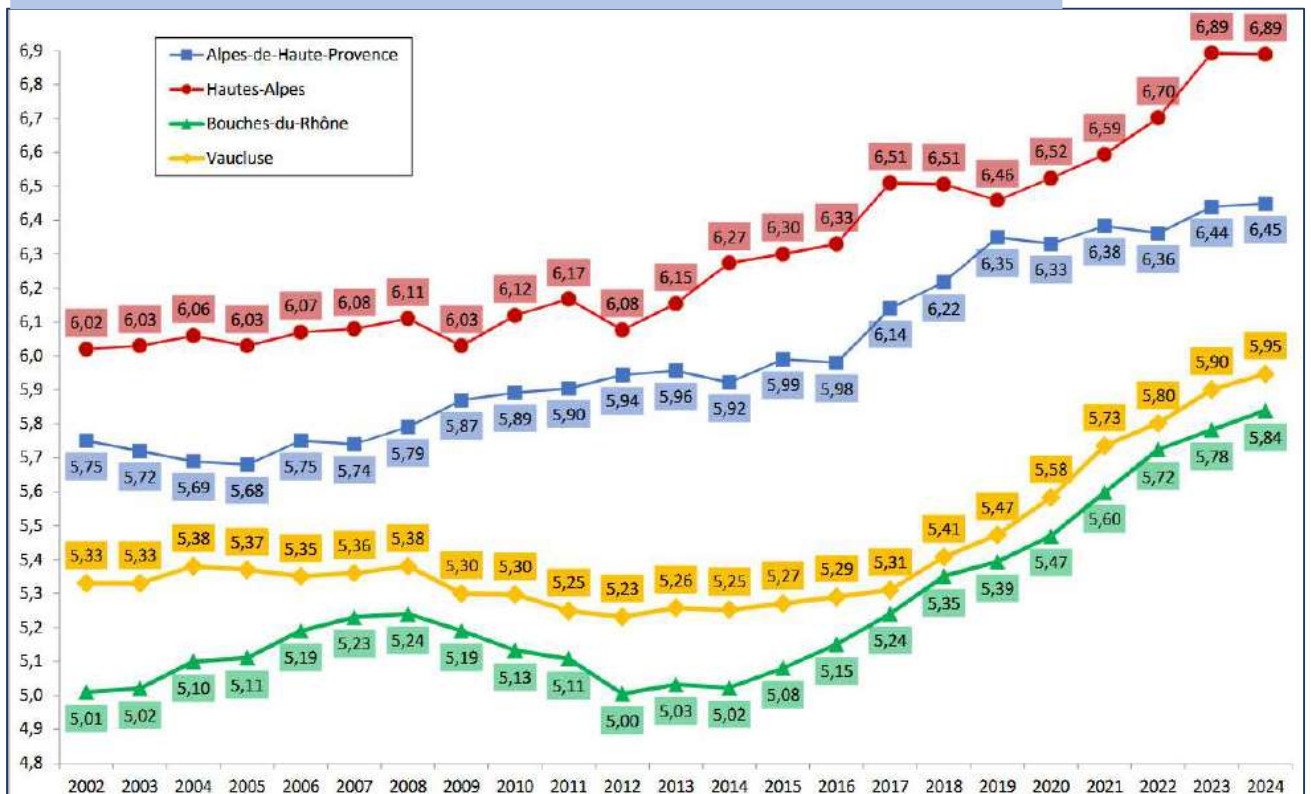
ET ACADÉMIQUE

LES EFFECTIFS DEVRAIENT CONNAITRE UNE BAISSÉ DE 2 297 ÉLÈVES AU SEIN DE L'ACADÉMIE.

Dans un contexte de baisse démographique, la dotation académique, ainsi que les dotations départementales seront stables à la rentrée 2024. Cette stabilité du nombre d'emplois à la rentrée 2024 ainsi que les dotations supplémentaires des années antérieures permettront une progression significative du P/E (nombre de postes pour 100 élèves) dans l'ensemble des départements.

Le P/E prévisionnel pour notre département s'améliore et se situera à 6,45 (6,36 l'an dernier).

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DU P/E AU NIVEAU ACADÉMIQUE





LA SITUATION DÉPARTEMENTALE

CHIFFRES CLÉS

des Alpes-de-Haute-Provence pour la rentrée 2024

LE PREMIER DEGRÉ

13 757

écoliers¹ soit :

12 996 (*public*)

761 (*privé*)

→ -18 élèves à la rentrée prochaine

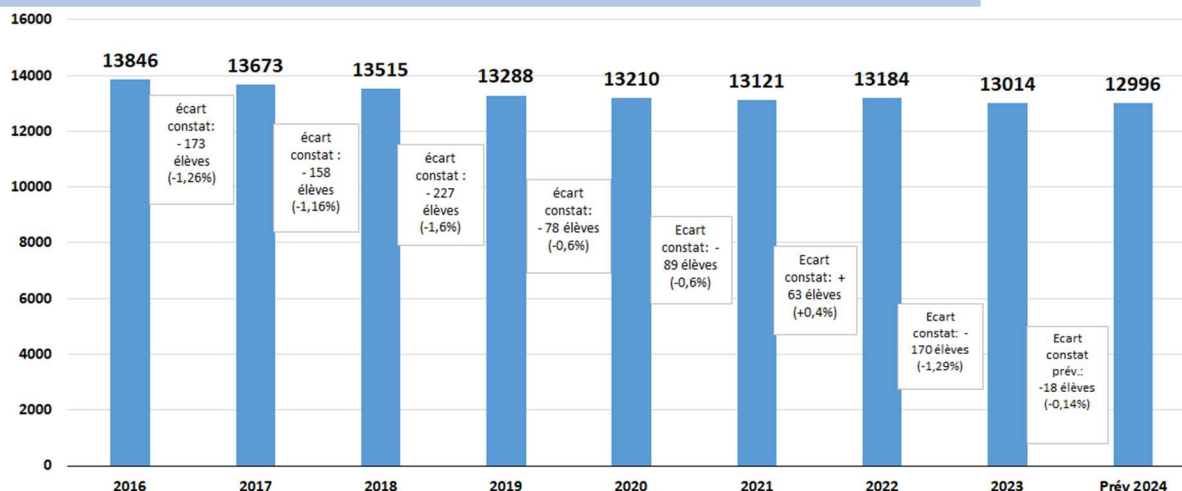
(chiffres prévisionnels rentrée scolaire 2024)

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES SUR LES 5 DERNIÈRES RENTRÉES SCOLAIRES (2019-2023) ET PREVISION 2024

Évolution du nombre d'élèves sur les 5 dernières rentrées scolaires (2019-2023) et prévision 2024								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 <i>prévision</i>	Écart prévisions constat 2019-2024	Évolution prévisionnelle des effectifs RS 2024
Alpes-de-Haute-Provence	13 288	13 210	13 121	13 184	13 014	12 996	- 292	- 18
Académie public	263 723	261 645	259 336	258 285	255 146	252 951	- 10 772	- 2 195

¹ Source : Direction Interacadémique des Statistiques, Etudes et Prospective (DIASEP)

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1^{er} DEGRÉ PUBLIC - CONSTAT



Une **érosion progressive** des effectifs du 1^{er} degré s'installe dans notre département et constitue un point de vigilance pour les années à venir.

TOUTEFOIS, UN MAINTIEN DES MOYENS

Malgré une baisse de 832 élèves depuis la rentrée 2016, le département a bénéficié de **18,5 postes supplémentaires** entre 2016 et 2024.

A la rentrée 2024, le maintien des postes permettra de consolider des taux d'encadrement très favorables. **Le nombre d'élèves par classe est stable et se situe à 20,01.**

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÉLÈVES PAR CLASSE ENTRE 2016 ET 2024

	Rentrée 2016	Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Rentrée 2024 (prévision)
Moyenne	21,63	21,18	20,8	20,29	20,10	19,9	20,15	20,11	20,01

LES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES

Le département décline les priorités nationales et académiques en portant une attention particulière à l'école rurale et de montagne.

→ Poursuite de la limitation à 24 des classes de GS, CP et CE1

→ Progression de la scolarisation en toute petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

→ Accompagnement de l'école inclusive

→ Soutien à la ruralité dans le cadre du plan pour l'École dans les territoires ruraux

Garantir un maillage scolaire partout sur le territoire

Garantir la réussite des élèves en milieu rural

Garantir la dynamisation des territoires par l'École

→ Déploiement du TER CIME (territoire éducatif rural dans le secteur du collège multisite)

LA MÉTHODE DE LA CARTE SCOLAIRE

Outre une analyse prenant en compte l'évolution des effectifs, la ruralité et l'éloignement, les indicateurs sociaux des élèves, la carte scolaire a été élaborée avec un souhait de dialogue et de concertation qui a conduit monsieur l'Inspecteur d'académie à rencontrer les élus, les équipes éducatives et les parents d'élèves dans l'ensemble du territoire.

Le département a initié l'an dernier la mise en place d'une **commission des maires** pour favoriser les échanges et une meilleure compréhension du territoire.

Un **observatoire des dynamiques rurales** a été réuni pour partager les perspectives de démographie scolaire, la méthode de travail et les leviers d'action mobilisés pour accompagner l'école rurale.

Cette année, une **approche qualitative et pluriannuelle** a été introduite dans les mesures envisagées afin d'accompagner l'école rurale et de montagne.

MESURES DE RENTRÉE ARRÊTÉES EN CDE

5 MESURES TECHNIQUES

4 mesures en classes dédoublées en réseau d'éducation prioritaire (REP)

Ces mesures permettent d'atteindre un effectif en classes dédoublées (GS, CP et CE1) conforme aux préconisations ministérielles. Sont concernées les écoles suivantes :

- École élémentaire La Luquèce Manosque, CP et CE1
- École maternelle Les Plantiers Manosque, GS
- École maternelle La Luquèce Manosque, GS

1 mesure concernant le quartier prioritaire de la politique de la ville de Digne-les-Bains

- **École primaire Paul Martin Digne-les-Bains** : école nouvellement intégrée au quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Fermeture d'une classe ordinaire

Ouverture d'une classe Toute petite section (TPS) pour enfants de moins de 3 ans

1 MESURE DE FERMETURE

- **École primaire Bras d'asse** : actuellement 62 élèves dans 4 classes soit un E/C de 15,5 - avec 3 classes l'an prochain et 60 élèves en prévision : 20 élèves/classe

4 MESURES D'OUVERTURE

- **École primaire de Mison** : ouverture provisoire d'un demi-poste poste en septembre confirmée par les prévisions : 105 élèves dans 4 classes (26,5) : création du demi-poste pour permettre le maintien de la prise en charge sous la forme de groupes de besoins avec effectifs allégés

- **École Paul Eluard Sainte Tulle** : ouverture provisoire d'un poste en septembre au sein de la commune

confirmée par les prévisions : 4 classes, 110 élèves : 27,5 élèves/classe avant mesure et 22 élèves/classe avec maintien du moyen provisoire

- **École primaire Élise et Célestin Freinet Château Arnoux** : ouverture d'une classe : 25,3 élèves/classe avant mesure, avec 4 classes et 76 élèves : 19 élèves/classe

- **Création d'un demi-poste ERSEH (enseignant référent en charge du handicap)** pour créer 1 poste complet avec le demi-poste ouvert en septembre 2023

+ 1 POSTE EN RÉSERVE POUR UN AJUSTEMENT DE RENTRÉE OU AMÉLIORER LE REMPLACEMENT

SITUATIONS PLACÉES EN SUIVI PLURIANNUEL

→ **Projet d'ouverture d'Unité éducative autisme élémentaire à Digne-les-Bains** (rentrée 2024 ou 2025)

→ **École maternelle de Riez** : suivi des effectifs de l'école maternelle

→ **Vallée du Jabron** : projet de RPI élargi à la vallée

→ **Limans** : projet de RPI avec la commune de Ongles

→ **Curbans** : suivi des effectifs

→ **Saint-Geniez Authon** : poursuite de la construction d'une solution de scolarisation pérenne pour les élèves de ces deux communes

→ **Allos** : suivi des effectifs

PLAN POUR NOTRE ÉCOLE

dans les territoires ruraux

Répondre aux enjeux des territoires ruraux est une priorité du Gouvernement, notamment concernant le service public d'éducation. Cette réponse doit être construite avec les collectivités et les élus concernés. Le plan pour les territoires ruraux annoncé par le Gouvernement vise ainsi à garantir l'amélioration durable de la qualité du service public de l'éducation au sein de ces territoires. Il se décline en 3 axes et 6 mesures au service de nos écoles et de nos élèves.

AXE 1 : GARANTIR UN MAILLAGE SCOLAIRE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

→ PROPOSITION 1 : mieux anticiper les ouvertures ou les fermetures de classes

• Constat

Les moyens de rentrée sont aujourd'hui décidés annuellement dans le cadre du projet de loi de finances. Ils sont ensuite alloués par académie, puis par département. Cette annualité ne permet pas d'anticiper les fermetures de classes ou de les inscrire à moyen terme dans des projets de territoires.

• Proposition

En 2024, chaque commune rurale aura une visibilité sur les évolutions démographiques de son territoire et sera tenue informée des prévisions d'effectifs. Ce travail permettra de mieux anticiper la carte scolaire et d'envisager sur trois ans des ouvertures ou fermetures de classe. La gestion des postes sera désormais envisagée de manière pluriannuelle.

→ PROPOSITION 2 : création d'une instance de dialogue et de coordination

• Constat

En milieu rural, les enjeux de cohérence de l'action publique sont primordiaux. Cependant, il n'existe pas aujourd'hui d'instance permettant d'assurer cette coordination sur les grands projets d'aménagement.

• Proposition

Création d'une instance de dialogue qui interviendra en amont du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) afin de renforcer la concertation territoriale et d'apporter une réponse globale.

AXE 2 : GARANTIR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU RURAL

→ PROPOSITION 3 : permettre des échanges entre collégiens de milieu rural et de milieu urbain

• Constat

Certains élèves en milieu rural ont aujourd'hui peu accès aux villes de leur département et aux services qu'elles offrent.

• Proposition

Des appariements entre collèges ruraux et urbains seront expérimentés afin de permettre la création de projets communs et d'offrir davantage d'ouverture sociale et culturelle.

→ **PROPOSITION 4** : offrir 3 000 places de plus en Internat d'excellence

• **Constat**

Au sein des territoires ruraux, les temps de trajet peuvent souvent alourdir considérablement les journées de certains élèves. Cette contrainte géographique peut avoir une influence dans leur choix d'orientation.

• **Proposition**

3 000 nouvelles places en Internat d'excellence seront créées en lien avec les régions. Ces internats permettent aux élèves des territoires ruraux de bénéficier de conditions d'étude très favorables et d'un accompagnement pédagogique renforcé.

AXE 3 : GARANTIR LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES PAR L'ÉCOLE

→ **PROPOSITION 5** : étendre les Territoires éducatifs ruraux

• **Constat**

Un dispositif expérimental appelé « Territoires éducatifs ruraux » (TER) a été créé en 2021. Il vise à créer des coopérations entre les différents acteurs afin de développer l'ambition scolaire et la mobilité.

• **Proposition**

Le dispositif sera étendu à tous les départements ruraux pour renforcer les alliances éducatives.



CNR ÉDUCATION

notre École faisons-la ensemble

Dans le cadre du « CNR Education - Notre École faisons-la ensemble », des concertations ont lieu depuis octobre 2022 dans tous les établissements qui le souhaitent, déclinant au plus proche du terrain les enjeux d'éducation et permettant ainsi de construire des projets adaptés aux besoins du territoire.

Le Président de la République a annoncé la création d'un fonds d'innovation pédagogique doté de 500 millions d'euros sur 5 ans pour soutenir ces projets de terrain.

Dans le département, le CNR est l'occasion d'encourager une réflexion collective autour de l'école et de l'éducation. Des temps de présentation des enjeux scolaires territoriaux ont eu lieu à destination des élus autour des questions de démographie scolaire et des projets visant à faire de l'école un levier de dynamisation des territoires.

NOUVEAUTÉ 2023- 2024 : ACCÉLÉRATION DE LA DÉMARCHE, ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL RENFORCÉ

44 projets labellisés dans le 04

23 projets pour le
premier degré

21 projets pour le second degré

247 156 €

crédits pédagogiques alloués au 1er degré

505 475 €

crédits pédagogiques alloués au second
degré

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)



DÉPLOIEMENT DES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

L'expérimentation TER 2021-2023 est une démarche contractuelle structurée autour de trois grands objectifs :

- **Mobiliser un réseau** de coopération autour de l'école.
- **Garantir aux jeunes ruraux** un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir.
- **Renforcer l'attractivité** et la professionnalisation de l'école rurale.

Il s'agit de définir une stratégie locale permettant de répondre à ces enjeux en développant des alliances éducatives entre tous les partenaires.

En juin 2023, 64 TER sont déployés au sein de 10 académies et 39 départements, soit environ 78 000

élèves concernés (écoliers et collégiens) et 570 communes.

Les premiers bilans indiquent la mise en œuvre de réelles dynamiques partenariales, notamment avec un travail plus soutenu avec les élus et partenaires institutionnels, des plans d'actions ambitieux fondés sur les besoins des territoires et un lien renforcé entre le 1er et le 2nd degré.

TER IDENTIFIÉ POUR LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (projet CIME) :

Coordonnateur : Alexis Cornille, principal du collège multisite d'Annot, Castellane et Saint André les Alpes.

LE PROJET « CIME » : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ET DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

La création du territoire éducatif rural des Alpes-de-Haute-Provence « CIME » traduit la volonté de créer une dynamique territoriale éducative cohérente en répondant aux particularités du contexte rural montagnard : un espace enclavé et parfois paupérisé, où les déplacements peuvent être très difficiles pour ses habitants et usagers du service public de l'éducation et de la jeunesse.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) étant l'une des plus vastes intercommunalités de France, elle fait face à des enjeux très particuliers en termes de démographie, d'éducation et d'accès à la culture et à la santé.

Un comité de pilotage de territoire regroupe : la DSDEN 04, la sous-préfecture de Castellane, le conseil départemental, la communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière, les mairies, les structures et ressources locales, les Inspecteurs disciplinaires, l'Espace service jeunesse de Castellane, le SDJES 04, les associations de parents, les représentants des élèves et des enseignants, la CAF, l'ARS, la MSA.

Un diagnostic partagé du territoire a été élaboré par le comité de pilotage afin :

→ D'évaluer la situation des élèves et des jeunes.

→ De recenser les actions existantes pour les élèves et enseignants.

→ De mettre en lumière les forces et besoins du territoire pour la jeunesse.

La convention qui en découle fixe les orientations stratégiques, le plan d'action, les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation. Elle est établie entre la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, l'Académie d'Aix-Marseille, les communes de la CCAPV et les partenaires.

Le plan d'action se déploie autour de 4 axes :

→ Favoriser l'ouverture et ouvrir le champ des possibles,

→ Accompagner ensemble tous les temps de l'enfant et du jeune,

→ Apprendre, former et se former,

→ Créer les synergies pour agir partout et Aller vers.

A travers ces axes de travail, il s'agit de :

→ Créer une dynamique territoriale incluant les partenaires locaux.

→ Promouvoir la continuité éducative, de l'élémentaire au secondaire, au cours et en dehors des temps scolaires.

→ Ancrer les acquis fondamentaux.

→ Faciliter la fluidité des parcours des élèves et leur ouverture.

→ Développer la pédagogie de projet permettant de mobiliser différents acteurs de la communauté éducative et de donner du sens aux apprentissages des élèves.

→ Développer une culture commune de l'enseignement, entre les professionnels des 1er et 2nd degrés.

→ Créer les conditions d'une émulation entre élèves et entre enseignants.

